

ORGANISATION
DES FINALES DE LIGUE
CARAMBOLE



Table des matières

ORGANISATION DES FINALES DE LIGUE CARAMBOLE LBB.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 1.1.01 - Dates et Lieux des finales.....	3
Article 1.1.02 - Demande d'attribution d'une Finale de Ligue LBB.....	3
Article 1.1.03 - Attribution d'une Finale de Ligue LBB	3
Convocation des participants.....	4
Article 2.1.01 – Nombre de participants	4
Article 2.1.02 – Convocation des participants.....	4
Direction de Jeu et arbitrage.....	5
Article 3.1.01 – Direction de jeu.....	5
Article 2.1.04 - Forfait et abandon	5
Forfait	5
Déclaration du forfait - dans le délai prévu.....	5
Déclaration du forfait - - hors délai prévu	5
Abandon	5
Article 3.1.02 – Arbitrage	6
Article 3.1.04 - Rôle de l'arbitre	6
Article 3.1.03 - Règles d'arbitrage	6
Déroulement de la compétition.....	7
Article 4.1.01 – Organisation.....	7
Article 4.1.02 – Joueur d'un même Club	7
Article 4.1.03 - Classement Final	7

Organisation des finales de ligue LBB Carambole (hors 5 Quilles)

Article 1.1.01- Dates et Lieux des finales

Les dates et lieux des compétitions sont inscrits au Calendrier Carambole LBB

Article 1.1.02- Demande d'attribution d'une Finale de Ligue LBB

Les clubs peuvent formuler leurs intentions d'organiser une Finale de Ligue, auprès du responsable de la compétition, à l'adresse carambole@liguebretagnebillard.fr dès la communication du calendrier des compétitions.

Article 1.1.03- Attribution d'une Finale de Ligue LBB

L'organisation d'une Finale de Ligue est attribuée en réunion des Commissions Sportives qui fait suite à l'Assemblée Générale de la Ligue de Bretagne de Billard. Ce principe d'attribution des finales de ligue lors de l'assemblée générale est maintenu.

Les critères d'attributions sont fixés, prioritairement, comme suit :

- Clubs à jour de leur affiliation à la date de la réunion.
- Clubs présents à cette réunion.
- Clubs non déjà pourvus d'une autre organisation.
- Clubs pré positionné ...

Les trophées sont remis, pendant la réunion, à chaque club ayant obtenu une finale de Ligue.

Le Club émerge la feuille de prise en compte des trophées dédiés à la finale.

Article 1.1.4 Changement de lieu d'une Finale LBB

Dans le cas d'une demande de changement de lieu d'une Finale (demande émanant du club qui s'est déclaré organisateur ou qui est sollicité par un autre Club).

- Le club déclaré organisateur à la réunion se doit de :
 - Contacter tous les clubs dont un des joueurs est concerné par une participation à cette finale.
 - Proposer un nouveau lieu de compétition, après accord des clubs concernés.
 - Informer, dans le plus bref délai, la commission sportive **qui statuera en dernier ressort.**

Nota : Le transfert des trophées est à charge du club qui se désiste.

Convocation des participants

Article 2.1.01 – Nombre de participants

Conformément aux dispositions sportives LBB : Les joueurs sélectionnés aux finales de ligue sont, en priorité, les « n » joueurs les mieux classés du circuit, sans tenir compte de leur zone d'appartenance. « n » représentant le nombre de joueurs devant participer à la finale, ce nombre est fixé à 4 maximum.

Article 2.1.02 – Joueurs remplaçants

Dans le cas où un ou plusieurs joueurs sélectionnables ne peuvent participer à la finale de ligue, le ou les joueurs suivants dans le classement de la compétition en sont le(s) remplaçant(s).

Le secrétaire sportif ou le président du club du joueur ne participant pas à une finale, doit en informer le responsable de la compétition et le club organisateur, dans le plus bref délai, et par courriel à l'adresse carambole@liguebretagnebillard.fr

Rappel : Un joueur ne peut être sélectionné pour participer à une finale de ligue, que s'il a été engagé dans une « compétition validée » du mode de jeu et catégorie considérée. Une compétition est dite « validée », si elle a été jouée ou a été annulée faute de participants, les joueurs ne pouvant être tenu pour responsable d'un manque de participants.

Avec la mise en place de l'inscription en ligne, les joueurs souhaitant participer à une finale de ligue, qualifiables ou remplaçants, devront être inscrits sur site de la ligue.

Les « n » joueurs retenus, seront les 4 meilleurs joueurs du classement et inscrits sur le site, dans le délai prescrit.

Article 2.1.03 – Convocation des participants

Les convocations sont déposées dans l'espace documentaire du site de la ligue, et donc accessible à tous.

Direction de Jeu et arbitrage

Article 3.1.01 – Direction de jeu

Les épreuves sont contrôlées par un directeur de jeu désigné par l'organisateur. Le directeur de jeu a pour attributions :

01. D'appliquer et de faire appliquer les dispositions Sportives ;
02. De faire respecter l'interdiction de fumer et de boire des boissons alcoolisées dans la salle ;
03. De vérifier le bon état et la propreté du matériel ;
04. De vérifier la tenue des joueurs ;
05. D'organiser les tours de jeu (joueurs, arbitres, marqueurs) ;
06. De veiller à l'affichage des horaires et des résultats provisoires ;
07. De veiller à la régularité et au bon déroulement des matchs ;
08. De veiller à la signature des joueurs sur la feuille récapitulative des résultats et/ou sur les feuilles de marque (les feuilles doivent être gardées par le club organisateur durant toute la saison sportive en cours) ;
09. De saisir les matchs sur les sites dédiés et d'établir le classement final ;
10. Le cas échéant, d'adresser au responsable sportif de l'épreuve un rapport circonstancié sur tout incident qui pourrait entraîner une sanction disciplinaire à l'encontre d'un joueur ou d'une équipe (Forfait ou Abandon).

Article 3.1.02- Forfait et abandon

Forfait

Déclaration du forfait- dans le délai prévu

Le joueur ou l'équipe qui ne peut pas participer à une Finale dans laquelle il s'est engagé doit en informer le responsable sportif et l'organisateur sept jours au moins avant le début des épreuves.

Déclaration du forfait- hors délai prévu

Si la déclaration n'est pas faite dans le délai prévu, la Commission de discipline de Ligue sera saisie pour tout forfait sans motif médical ou motif de force majeure.

Abandon

Seront déclarés en abandon de compétition - le joueur qui a commencé une compétition et dont l'absence est constatée au plus tard 10 minutes après l'heure de début pour les matchs suivants. Dans les compétitions disputées par paliers et par journées, toutes les rencontres de toutes les journées d'un même palier sont considérées comme faisant parties de la même compétition. Aucun des matchs ou rencontres éventuellement déjà disputés n'est pris en compte pour le classement de la compétition. Ils restent cependant pris en compte pour la classification annuelle des adversaires.

Article 3.1.03 – Arbitrage

Les matchs des compétitions d'une Finales de Ligue sont arbitrés

Article 3.1.04- Rôle de l'arbitre

Le rôle de l'arbitre est de valider les points réalisés par les joueurs et de veiller au bon déroulement du match. Il est en outre le seul autorisé à replacer les billes pendant le match lorsque c'est nécessaire.

Article 3.1.05- Règles d'arbitrage

Les règles d'arbitrage sont les règles que l'arbitre doit observer pour faire appliquer au cours des matchs les dispositions du code d'arbitrage en lien avec le code sportif.

Déroulement de la compétition

Article 4.1.01 – Organisation

Selon que la finale se joue à 4, 3 ou 2 joueurs sur 1 ou 2 billards, le club organisateur peut s'appuyer sur l'annexe 1 qui présente une organisation type. Les clubs ont la possibilité d'adapter cette organisation (horaire des séances) en fonction du déroulement de la compétition et avec le souci du meilleur confort des joueurs.

Article 4.1.02 – Joueur d'un même Club

La convocation donne la liste des participants retenus et issue du Classement des Circuits – il n'en demeure pas moins que conformément au code sportif, en son Article 6.2.09, les joueurs d'un même club sont obligatoirement opposés dès les premiers tours.

La règle est la suivante :

Deux joueurs d'un même club sont obligatoirement opposés l'un à l'autre au premier tour en repositionnant l'ordre d'arrivée des joueurs, conformément à l'Annexe 2.

Nota : dans le seul cas de la poule de 3 sur 1 billard avec 2 joueurs du même club, le reclassement est fait de telle manière que, les 2 joueurs d'un même club soit opposés dès la séance 04

Article 4.1.03- Classement Final

Le classement des participants à la finale est établi selon les critères suivants :

- 1 Nombre de points de matchs.
- 2 Moyenne générale (article 3.2.01-4).
- 3 Meilleure moyenne particulière établie sur un match gagné ou nul (article 3.2.01-5).
- 4 Meilleure série.
- 5 Résultat de la rencontre ou du match direct.
- 6 En dernier lieu par tirage au sort.

Article 4.1.04- Podium

A l'issue de la finale, le directeur de jeu fait remettre les Trophée et Médailles en fonction du classement. Le joueur vainqueur de la finale est déclaré « Champion de la Ligue de Bretagne de Billard de la catégorie et du mode de jeu concerné au titre de la saison en cours »

Article 4.1.05 – Inscription en Finale de France

A l'issue de la finale - Il doit être rappelé aux joueurs les formalités d'inscriptions à la finale de France sur le site fédéral et à l'adresse suivante :

https://www.ffbillard.com/calendrier.html?filtre_discipline=carambole&filtre_inscription=1

Article 4.1.06 – Inscription en Coupe des Provinces

Pour la coupe des Provinces – concerne la LR1, LR2, BR1 et 3BR1

A l'issue de la finale - Il doit être rappelé aux joueurs qu'ils doivent informer leur CS de Club de leur intention de participer à la Coupe des provinces. La CS Sportive du joueur prenant part à cette Coupe rédigera un mail vers la CSCL en ce sens.

Cas particulier et Annexes

Article 5.1.05 – Cas Particulier de la poule de 4 joueurs sur 1 journée

Forfait d'un joueur le jour de la finale dans une poule de 4 joueurs sur 2 billards et 1 journée. Dans cette situation particulière, après consultation du responsable sportif de la Commission Nationale Carambole, la Finale de la ligue de Bretagne de Billard se jouera, faute de temps, avec les 3 joueurs restants dans une poule unique à 3 séances.

ANNEXE

ANNEXE 1 Organisation type

ANNEXE 2 Méthode de repositionnement des joueurs d'un même club